



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit
Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

Compte rendu du Comité Syndical du 24 juin 2014

Nombre de conseillers titulaires : 26
Nombre de conseillers suppléants : 19

Le 24 juin 2014 à 18h30, le comité syndical convoqué le 05 juin 2014 s'est réuni à Dieulefit sur la convocation qui leur a été adressée par monsieur Jean-Louis **MAGNAN**, président.

Étaient présents les conseillers suivants :

Aleyrac :	Excusé.
Comps :	Monsieur Jean-Pierre FABRE .
Dieulefit :	Madame Patricia HOFFMANN , messieurs Jean-Pierre BERNON , Jean-Louis MAGNAN , José SUSINI .
Eyzahut :	Non représentée.
La Bégude de Mazenc :	Messieurs Patrick FAYN , Daniel LEPARMENTIER .
La Roche Saint Secret :	Non représentée.
Le Poët-Laval :	Messieurs Paul BRUN , Jean-Christophe CAVET , Jean-Claude ROZ , Bernard TOURASSE .
Montjoux :	Madame Frédérique LECOINTE .
Orcinas :	Monsieur Maurice ROUSSET .
Pont de Barret :	Non représentée.
Rochebaudin :	Monsieur Laurent NICOLET .
Salettes :	Madame Chantale GROULIER .
Souspierre :	Madame Eliette GUILHAUD .
Teyssières :	Monsieur François VELTEN .
Vesc :	Monsieur Didier ALAIZE .

Membres excusé(e)s : Madame Claudine **PUECH**, messieurs Dominique **ARNAUD**, Olivier **CADIER**, Franck **REYNAUD**.

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : 16
Délégué(e)s suppléant(e)s présent(e)s : 2
Quorum : 14

Monsieur le Président remercie les délégué(e)s présents et madame le Maire de Dieulefit de son accueil au sein de la salle du conseil municipal de la ville de Dieulefit.

I - Désignation du secrétaire de séance

Madame Frédérique **LECOINTE** a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le comité syndical (article L.2121-15 du CGCT).

II – Approbation du procès verbal du comité syndical du jeudi 24 avril 2014

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte rendu du comité syndical du jeudi 24 avril 2014. Aucune remarque n'étant apportée le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la précédente séance.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit
Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

III – Affaires Générales

1. Désignation du délégué local du Comité National d'Action Social (CNAS).

Monsieur le Président rappelle qu'à chaque renouvellement du comité, il convient de désigner un représentant des élus du SIEA au CNAS.

Association loi 1901, le Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales constitue un outil précieux pour les responsables des structures locales. Il leur propose en effet une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics. Organisme paritaire et pluraliste, le CNAS a été créé en 1967.

Monsieur le Président lance un appel à candidatures, monsieur Paul BRUN se porte candidat.

A l'unanimité, monsieur Paul BRUN est désigné correspondant des élus du SIEA auprès du CNAS.

2. Mise en place de la commission des Affaires Générale.

Monsieur le Président propose la mise en place d'une commission des Affaires Générales :

Cette commission, présidée par monsieur le Vice-président chargé des affaires générales, se réunit afin d'étudier les questions de budgets, tarifs, règlements des services, règlement intérieur...

Après un appel à candidatures, la composition de la commission est la suivante :

Madame Patricia HOFFMANN, messieurs Patrick FAYN, José SUSINI, François VELTEN.

IV – Assainissement Non Collectif

1. Mise en place de la commission de l'Assainissement Non Collectif.

Monsieur le Président propose la mise en place d'une commission de l'ANC:

Cette commission, présidée par monsieur le Vice-président chargé de l'assainissement non collectif, se réunit afin d'étudier les questions relatives à l'ANC, les tarifs, le fonctionnement du service...

Après un appel à candidatures, la composition de la commission est la suivante :

Messieurs Jean-Christophe CAVET, Daniel LEPARMETNIER, François VELTEN.

2. Point sur les subventions.

Monsieur Jean-Pierre FABRE, Vice-président ANC indique que depuis la signature d'une convention d'aide financière avec l'Agence de l'Eau RMC en 2011, dans le cadre des réhabilitations des installations, 55 dossiers ont été financés pour un montant total de 88 400,00 euros.

Cette convention prévoit la réhabilitation de 116 installations sur l'ensemble des communes qui adhèrent au SIEA.

Le nombre d'installations ayant bénéficié de la subvention est donné par commune (un tableau récapitulatif sera adressé à chaque commune).

Le montant de la subvention est forfaitaire (2 600,00 euros). Monsieur le Vice-président rappelle que les critères pour l'obtention de la subvention sont d'ordre technique et de pollution et non pas de revenus. La liste a été définie avec les délégués du SIEA et les communes.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit
Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

Le coût moyen d'une installation se situe entre 8 000,00 euros et 10 000,00 euros.

3. Questions diverses.

Monsieur le Vice-président rappelle que le comité a décidé en 2012 d'annualiser la redevance d'assainissement non collectif et de déconnecter cette redevance de la périodicité du contrôle. En effet, les missions du service ont évolué, notamment vers le conseil et l'accompagnement des usagers dans le cadre de la réhabilitation. Le montant de la redevance est de 26,00 euros ht et n'a pas augmenté entre 2013 et 2014.

V – Eau et Assainissement Collectif.

1. Désignation de la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres des collectivités territoriales est une commission composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante. Elle a les rôles suivants :

elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres,

elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché,

elle qui choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché, elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux.

elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

elle se compose du Président et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Monsieur le Président lance un appel à candidatures.

Le comité désigne à l'unanimité en qualité de membres titulaires : **Messieurs Paul BRUN, Jean-Pierre BERNON, Jean-Christophe CAVET** et en qualité de membres suppléants : **madame Patricia HOFFMANN, messieurs José SUSINI, Bernard TOURASSE.**

2. Désignation de la commission des travaux.

Monsieur le Président propose la mise en place d'une commission des travaux:

Cette commission, présidée par monsieur le Vice-président chargé des travaux, se réunit afin d'étudier des questions relatives aux programmes des travaux.

Après un appel à candidatures, la composition de la commission est la suivante :

Messieurs Jean-Pierre BERNON, Jean-Claude ROZ, Bernard TOURASSE

3. Dossier d'équipement des déversoirs d'orage.

L'application progressive des dispositions réglementaires de l'arrêté du 22 décembre 1994 est l'élément déclenchant d'une approche globale visant à améliorer la qualité de la gestion des systèmes d'assainissement urbains. Celle-ci doit permettre de mieux comprendre et gérer les interactions entre le réseau de collecte, la station d'épuration et les milieux récepteurs.

Dans ce cadre, le SIEA du Pays de Dieulefit s'est engagé dans la réalisation du schéma diagnostic de son réseau d'assainissement permettant, outre d'établir un calendrier d'actions d'amélioration du fonctionnement de ses ouvrages, d'élaborer un Dossier Loi sur l'Eau de recensement/classification/déclaration de ses déversoirs d'orage.

Ce dossier, finalisé en janvier 2012 et transmis aux services de la Police de l'Eau de la Préfecture, s'est traduit par un Arrêté portant Déclaration des ouvrages et prescrivant des dispositifs spécifiques à mettre en place. Ils sont résumés dans les alinéas suivants :



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit
Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

Les déversoirs 2, 4 et 9 collectent une charge de pollution > 120 kg/j

Les déversoirs 8,11, 12, 13, 15, 16 collectent une charge de pollution < 120 kg/j

Un dispositif de mesure du nombre, de la durée, et d'estimation du volume déversé par temps de pluie sera mis en place au niveau des déversoirs : 2, 4, 8, 9, 16.

Un dispositif sera mis en place sur le site de la station d'épuration pour totaliser la pluie à un pas de temps journalier.

Les effluents non traités en temps de pluie, déversés au niveau des déversoirs d'orage présents sur le réseau seront au minimum dégrillés avant rejet.

Coût prévisionnel : 94 000,00 euros ht.

Après discussion et délibération, le comité décide à l'unanimité d'approuver le dossier présenté, de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC et autorise le Président à engager toutes les procédures nécessaires à la réalisation de ce projet.

4. Dématérialisation – ACTE.

La dématérialisation des procédures est un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Électronique sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre la possibilité aux collectivités de transmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Le Président propose de passer un marché public avec l'un des tiers de télétransmission homologués par le Ministère de l'Intérieur.

Le Comité syndical, après délibération et discussion, autorise le Président à signer la convention de télétransmission avec le Préfet et à signer un contrat avec une société habilitée mettre en place ce dispositif.

VI – Questions diverses

Monsieur le Président fait un point sur le projet de Veyret. Il s'agit de relier le réservoir des Trois Croix au captage de Veyret via le plateau des Rouvières, les Arliauds, le chemin rural et la route de Comps.

La canalisation sur laquelle il n'y aura pas de branchement particulier sera implantée sur le domaine public. Une parcelle a été acquise sur le plateau des Arliauds à monsieur Tressere afin d'y implanter une cuve de 5 m³.

Les travaux débiteront sur la partie boisée en juillet et les sur voies circulables, à partir de septembre 2014. La durée des travaux est estimée à 7 mois.

Le coût du projet est d'environ 730 000,00 euros ht, subventionné à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau RMC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Président

Jean-Louis MAGNAN